



Reconnaitre un handicap empechant son metier

Par **geoandjo**, le 20/01/2015 à 16:47

Bonjour, j'ai une **malformation au pouce droit**, qui était moins prononcée et acceptable, en début de carrière (Profession paysagiste: taille, hélagage, tontes, manutention, etc !) Mais après 15 ans d'activité en entreprise, puis en statut auto entrepreneur (donc de caisse rattachée à l'agriculture) la déformation du pouce s'étant accentuée, il n'est plus possible de s'en servir pour tenir les Outils (taille haie de lame de 70 cm, avec travail en porte à faux ! par exemple!) Car la main se déforme, pour assurer le maintien de l'outil, ce qui provoque la torsion du bras du torse, et au final provoque des problèmes de dos de cervicales et à la suite de la colonne vertébrale jusque au bassin, tout cela se ressentant par les efforts engendrés pour compenser l'absence de maintien du pouce, le résultat est un déplacement des vertèbres en différents endroits, avec blocage du dos (on marche plié en deux !) **après une campagne de taille de haies!** Dans ce statut particulier, comment faire reconnaître ce handicap, devenant majeur, **car il entraîne l'abandon de cette profession, à moyen terme!**
merci et salutation

Par **moisse**, le 20/01/2015 à 19:18

Il faut demander la reconnaissance d'une maladie professionnelle auprès de la M.S.A.
Faites vous aider par votre médecin traitant.

Par **moisse**, le 20/01/2015 à 19:18

Il faut demander la reconnaissance d'une maladie professionnelle auprès de la M.S.A.
Faites vous aider par votre médecin traitant.